

Séance extraordinaire  
du 20 décembre 1953.

Le vingt décembre mil neuf cent cinquante trois à quatorze heures trente le Conseil municipal de la commune de Combiers s'est réuni - au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Allary, Maire.

Présents: M<sup>e</sup> Allary, Ferret, Pholiffrean, Camprat, Mazière, Viollet, Faure, Ghammier, Fichou.

Absents: M<sup>e</sup> Bajule, Bouchot.

Assistance médicale gratuite.

Mme Suive Bouyer de Pojet ayant demandé le bénéfice de l'A.M.G. pour soins à domicile a été admise à l'unanimité.

Allocation spéciale de vieillesse.

Mme Suive Gervais de chez Bernard ayant demandé le bénéfice de l'Allocation spéciale de vieillesse est admise à l'unanimité.

Salaire du caoutchoucier de commune.

Monsieur le Préfet n'ayant pas accepté la délibération du Conseil municipal du 9 août 1953 concernant l'augmentation du salaire du caoutchoucier de commune, le Conseil approuvé le 29-12-53 Municipal à l'unanimité décide de fixer ce salaire à 170.640 francs par an à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1954. Le caoutchoucier sera employé cinq jours par semaine, soit 40 heures sur les chemins de la commune.

Électrification.

Tes travaux prévus au début de l'année 1953 par le Syndicat d'électrification de Villedieu. Laval cette ne peuvent être entrepris faute de fonds.

Révision des listes électorales.

Le Conseil Municipal réuni à l'unanimité pour faire partie de la Commission chargée de la révision des listes électorales en 1954 : MM<sup>s</sup> Campot Joseph et Bayle Joseph. Fait et délibéré en mairie les jour mois et an susdits ont signé au registre tous les membres présents.

Alexandre Taut Hocelispeaux Campot  
Maziur Tatte Fauve Lhaumier Pichot